Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260629-2026_110-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-neuf juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (20) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Brune BEGUIN, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL.

Représentés (3) : Nathalie HAMON pouvoir à Philippe ROULLE, Camille MOYENCOURT pouvoir à Sophie GUYON, Françoise RIOU pouvoir à Vincent BOUCHE.

Monsieur Grégoire BOUREL a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°110-2026
Modification de la convention 2026 avec Emeraude Aventure

Rapporteur : Bruno LEGRAND

M. Bruno LEGRAND rappelle qu'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine public a été signée entre la Ville de Saint-Lunaire et M. Lilian GOURLAY représentant d'Emeraude Aventure, pour l'exploitation d'une activité commerciale de location de kayak et d'encadrement de sorties en kayak pour l'année 2026.

Suite à une demande de M. GOURLAY, dirigeant d'Emeraude Aventure, il est proposé de modifier la convention 2026 comme suit :

- Nouvel emplacement : face à l'escalier à 115 m du poste de secours à l'ouest (direction Saint-Briac) ;
- Mise à disposition d'un espace de 56 m2 (contre 30 m2 précédemment) ;
- Modification des activités autorisées : la location de paddle est également autorisée ;
- Autorisation d'installer un chalet en bois de 15 m2 pour assurer l'accueil des clients ;
- Accès à l'eau potable (abonnement à souscrire par M. Gourlay auprès du service des eaux).

Compte tenu de ces évolutions, il est proposé d'augmenter la redevance d'occupation du domaine public de 720€ à 1000€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260629-2026_110-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *les modifications ci-avant présentées ;*
- ***AUTORISE*** *le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention afférente avec M. Lilian GOURLAY, dirigeant d'Emeraude Aventure.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)